

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

- Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté ministériel du 25 octobre 2002 relatif aux habilitations de l'Université Paris 8 à délivrer des diplômes nationaux de troisième cycle ;
Vu les pièces justificatives produites par Mlle Caroline MAYEUR, née le 29 juin 1976 à Pontoise (95) en vue de son inscription au diplôme d'études supérieures spécialisées Psychologie clinique et pathologique ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

le **DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET PATHOLOGIQUE, mention Bien**

est décerné à **Mlle Caroline MAYEUR**

au titre de l'année universitaire 2002-2003.

Fait à Créteil, le 1er avril 2004

Le titulaire

N° PARV111 4585237

Le Président,

P.LUNEL

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Bernard - SAINT GIRONS

200412721